

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 17 mars 2016

Convocation du 29/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 23/03/2016.

L'an deux mil seize, le dix sept mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

**Absent** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Dominique GIRARD, excusés

**DCM 2016-13**

**Compte administratif commune 2015**

Sous la présidence de Monsieur Roger FRESNEAU, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses 359 034.21 €  
Recettes 499 335.39 €

*Investissement*

Dépenses 71 843.19 €  
Recettes 60 233.79 €

	Résultat clôture au 31/12/2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat exercice 2015	Résultat clôture au 31/12/2015
Investissement	21 078.30	0.00	-11 609.40	-32 687.40
Fonctionnement	600 638.33	-45 166.30	140 301.18	695 773.21
<b>Total</b>	<b>579 560.03</b>	<b>-45 166.30</b>	<b>128 691.78</b>	<b>663 085.51</b>

Hors de la présence de Monsieur Florian STEPHAN, maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2015

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 22/03/2016  
**Le Maire,**  
**F.STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 23/03/2016  
Et de la publication, le 23/03/2016

